



**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO**  
**2024-211**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS DE LA**  
**TAXATION 2024 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick de ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal lors de la séance régulière du 6 février 2024 a adopté le Règlement numéro 2024-221 Règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts de la taxation 2024 et les conditions de perception.

**QU'**il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné au 1461, rue Principale, Saint-Rémi-de-Tingwick aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

Donné à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 7<sup>e</sup> jour de février 2024.

Julie Paris

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim